

Destinataires :

- Sociétés coopératives d'HI
- Conseil Fédéral, pour information

Circulaire n°24-0023

Objet : Circulaire QDIS 2023

Paris, le lundi 1 juillet 2024

Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général,

J'ai le plaisir de vous informer que vous pouvez dès à présent saisir sur la plateforme Harmonia les informations financières et comptables de votre coopérative relatives à l'exercice 2023 et permettant au dispositif d'autocontrôle fédéral d'établir en retour le dossier individuel de situation (DIS) de votre coopérative d'Hlm.

L'accès à Harmonia (<https://harmonia.hlm.coop>) se fait à l'aide de l'identifiant et du mot de passe que vous avez utilisés l'an passé sur cette plateforme. Les données de votre QDIS sont à saisir et à valider par vos soins **avant le 31 juillet 2024**.

J'attire votre attention sur le fait qu'en parallèle de la saisie de vos données QDIS, vous devez également dans le même délai saisir obligatoirement vos états réglementaires pour l'exercice 2023 sur la plateforme de l'Etat (<https://harmonia.logement.gouv.fr>). En cas d'absence de transmission de ces informations au 31 juillet ou d'une qualité insuffisante, l'ANCOLS déclenchera, à la demande de la DHUP, une procédure de sanction à l'encontre des organismes n'ayant pas respecté leur obligation de transmission de ces états.

Pour tout renseignement concernant la plateforme de l'Etat, vous devrez directement contacter la DHUP en tant qu'interlocutrice unique de cette plateforme. En effet, notre Fédération n'a pas accès aux données en cours de saisie sur cette plateforme.

Dès lors que vous aurez saisi ces informations, vous pourrez synchroniser ces données vers notre plateforme (<https://harmonia.hlm.coop>) afin de renseigner et valider (étape 4) votre questionnaire DIS (QDIS). Pour cela, vous devrez cliquer sur « Modifier le dossier » et « Rapatrier » à partir du menu de votre QDIS. Les comptes annuels et les états réglementaires y seront ainsi dupliqués, ce qui évitera une double saisie par votre organisme. Les tableaux de 1 à 13 devront néanmoins être complétés par vos soins. Je vous remercie par avance de votre vigilance quant à la qualité et à la complétude des données saisies car celles-ci conditionnent en effet la qualité de votre DIS.

Afin de vérifier vos saisies, le QDIS comprend un bouton « Lancer la vérification » en bas de la page d'accueil avec deux onglets nommés « QDIS SF » et « QDIS AE » vous permettant d'obtenir une première estimation des principaux agrégats financiers de votre DIS.

Si vous bénéficiez d'un report de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels, je vous invite à nous transmettre la décision de prorogation.



Si vous rencontrez un problème technique concernant la connexion ou l'utilisation de la plateforme (<https://harmonia.hlm.coop>), un numéro d'assistance a été mis à votre disposition par Capgemini, prestataire de la plateforme Harmonia (01.47.54.54.77 – harmonia.fr@capgemini.com) et par la Fédération (01.40.75.68.59 – federation@hlm.coop).

Pour tout renseignement sur la manière de compléter les éléments comptables et financiers de votre QDIS sur notre plateforme (<https://harmonia.hlm.coop>), vous pouvez joindre Vincent de Monti (01.40.75.79.99) vincent.demonti@hlm.coop ou Agnès Fortier (07.63.47.37.24) agnes.fortier@hlm.coop ou Frédéric ARNOUT (01.40.75.78.53) frederic.arnout@hlm.coop.

Comptant sur votre concours et vous assurant de l'appui de la Fédération, je vous prie de croire, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur Général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Vincent Lourier
Directeur